Actiléa A

→ GARANTIES 2022

REMBOURSEMENTS RÉGIME OBLIGATOIRE + CNM

		A[1]
SOINS COURANTS		
Honoraires médicaux généralistes et spécialistes [4]	Adhérents OPTAM ou OPTAM-CO[3]	100% BR
	Non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO[3]	100% BR
Médecines Alternatives et Complémentaires Acupuncture, auriculothérapie, réflexologie, ostéopathie, chiropraxie, sophrologie, hypnothérapie, psychologie, psychomotricité, mésothérapie, phytothérapie, étiopathie, naturopathie, homéopathie, diététique et pédicure.	Forfait annuel Limite par séance 60€	-
Honoraires paramédicaux		100% BR
Analyses et examens de laboratoire		100% BR
Actes d'imagerie médicale, échographie et doppler	Adhérents OPTAM ou OPTAM-CO[3]	100% BR
	Non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO[3]	100% BR
Actes de chirurgie hors hospitalisation et chirurgie ambulatoire	Adhérents OPTAM ou OPTAM-CO[3]	100% BR
	Non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO[3]	100% BR
Actes techniques médicaux	Adhérents OPTAM ou OPTAM-CO[3]	100% BR
	Non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO[3]	100% BR
Médicaments	Médicaments remboursés à 65%, 30% ou 15% par le RO	100%
	Automédication et pharmacie prescrite non remboursée	-
PREVENTION		
Actes de Prévention pris en charge par le RO		100% BR
Actes de Prévention non pris en charge par le RO : vaccins, contraceptifs, sevrage tabagique, autotests CoVid-19, diabète, cholestérol, maladie de lyme, IST et VIH, ostéodensitométrie, protections hygiéniques réutilisables	Forfait annuel	70€ / an
Examens et actes hors nomenclature analyses, prélèvements et radios non remboursés (hors scanner pré implantaire)	Forfait annuel	-
Visite annuelle du sport non remboursée par le RO	Forfait annuel	30€ / an
Participation financière à la pratique d'une activité physique ou sportive	Forfait annuel	30€ / an
Participation financière à des activités de maintien du lien social et de l'autonomie (ex : adhésion à une association culturelle, abonnements divers, reprise de leçon de conduite…)	Forfait annuel	20€ / an
HOSPITALISATION CHIRURGICALE ET MEDICALE		
Honoraires généralistes et spécialistes	Adhérents OPTAM ou OPTAM-CO[3]	100% BR
	Autres médecins conventionnés ou non conventionnés[4]	100% BR
Forfait Journalier		Frais réels
	En établissements hospitaliers	Dans la limite du plafond annuel
	En établissements médicaux sociaux ou unités et centres de soins de longue durée	
Frais de séjour (y compris en maison de repos ou de convalescence)		100% BR
Franchise sur actes techniques médicaux lourds		Frais Réels
Chambre particulière maxi par an		23€ / jour
	Hospitalisation chirurgicale	Dans la limite du plafond annuel
	Hospitalisation médicale (y compris convalescence et psy)	
	Maternité	
Frais d'accompagnant enfant –16 ans	15 jours maxi par an	23€ / jour
Transport		100% BR
Plafond annuel Hospitalisation Au-delà du plafond, seul le ticket modérateur continue à être remboursé	Par bénéficiaire	2000€ / an

Actiléa A

→ GARANTIES 2022

REMBOURSEMENTS RÉGIME OBLIGATOIRE + CNM

		A[1]
DENTAIRE		
Soins et prothèses 100% santé		70% BR
Autres soins dentaires et implants remboursés par le R.O		70% BR
Prothèses autres que 100% santé acceptées par le R.O	Dents visibles	70% BR
	Dents invisibles et inlay onlay	70% BR
Orthodontie acceptée par le R.O.		70% ou 100%
Implantologie, parodontie, endodontie, orthodontie non remboursées et prothèses nomenclaturées non remboursées par le R.O		-
Plafond annuel dentaire Au-delà du plafond, seuls le ticket modérateur ainsi que les soins et prothèses dentaires 100% santé sont remboursés	Par bénéficiaire	-
OPTIQUE		
Equipements d'optique médicale 100% santé (monture + verres)[7] Y compris honoraires et suppléments éventuels		60% BR
Equipement complet d'optique médicale autres que 100% santé (monture + verres)[7][8]		60% BR
Verres simples [9]	Forfait par bénéficiaire dont monture maximum	-
Verres complexes [9]	Forfait par bénéficiaire dont monture maximum	-
Verres très complexes [9]	Forfait par bénéficiaire dont monture maximum	-
Honoraires et suppléments éventuels		60% BR
Lentilles et implants intraoculaires acceptés		60% BR
	Forfait lentilles et implants acceptés ou refusés	
Chirurgie correctrice non prise en charge par le RO[10]	Par œil	-
AIDES AUDITIVES		
Equipements 100% santé [11]		60% BR
Aides auditives acceptées autres que 100% Santé [11] Incluant le remboursement du régime obligatoire	Adhérent de plus de 20 ans	60% BR
	Adhérent de 20 ans ou moins	60% BR
Accessoires (piles…)		60% BR
MATERIEL MEDICAL		
Petits appareillages pris en charge par le RO Matériel pris en charge et tensiomètre, thermomètre, attelle ou collier cervical non pris en charge		60% BR
	Forfait complémentaire annuel	-
Grands appareillages pris en charge par le RO		100% BR
	Forfait complémentaire annuel	-
CURES THERMALES acceptées par le RO		
Honoraires de surveillance		100% BR
Transport et Hébergement		100% BR
	Forfait complémentaire annuel	-
SOUTIEN DANS LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE LA VIE		
Mariage	1 prime par foyer	-
Naissance ou adoption (carence de 3 mois) si adhésion de l'enfant au contrat dans les 60 jours	1 prime par enfant	-
Allocation frais obsèques		80€
ASSISTANCE VIE QUOTIDIENNE[12]		OUI
ACTION SOCIALE ET PREVENTION[13]		OUI

Les garanties Actiléa sont des garanties respectueuses du parcours de soins coordonnés et conformes au cahier des charges du nouveau contrat responsable (à l'exception des formules A et B1).

(1) La formule A et la formule B1 sont des garanties non responsables (TSA à 20,27%). Adhésion possible jusqu'au 80ème anniversaire pour la Formule A. **(2)** La Formule E est soumise à un délai de carence de 3 mois sur le poste Dentaire. Pendant le délai de carence, seul le ticket modérateur ainsi que les actes prothétiques dentaires 100% santé sont remboursés. **(3)** OPTAM et OPTAM CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée et Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie Obstétrique. Les médecins signataires de ces options se sont engagés à limiter leurs dépassements d'honoraires. **(4)** En secteur non conventionné, la Base de Remboursement est le Tarif d'Autorité de la Sécurité Sociale **(5)** Limité à 30 jours par an en psychiatrie. **(6)** Les soins et prothèses dentaires 100% santé, les équipements d'optique médicale 100% santé ainsi que les aides auditives 100% santé sont remboursés intégralement dans la limite des prix limites de vente ou honoraires limites de ventes fixés par arrêté. Si le professionnel de santé dépasse ces prix ou honoraires limites de vente, les montants dépassant les prix ou honoraires limites de vente restent à votre charge. **(7)** Le remboursement est annuel pour les assurés jusqu'à 16 ans et par période de 24 mois pour les plus de 16 ans sauf changement de la vision : remboursement annuel dans ce cas. L'évolution de la vue peut être constatée par prescription médicale ou par un opticien. La période de 24 mois est calculée à compter de la date d'acquisition de l'équipement. **(8)** Les équipements mixtes comprenant des verres ou monture 100% santé et des verres ou monture autres que 100% santé sont remboursés intégralement pour les parties d'équipement relevant du 100% santé (dans la limite des prix limites de vente) et dans le cadre du forfait correspondant pour les équipements autres que 100% santé déduction faite du coût de la partie de l'équipement 100% santé. Les équipements autres que 100% santé comprenant des verres de types différents font l'objet d'un remboursement calculé selon la formule : (remboursement équipement verres de type 1 + remboursement équipement verres de type 2)/2 **(9)** Selon définition de l'Arrêté du 3 décembre 2018. Pour plus de précision, consultez le règlement mutualiste des garanties. **(10)** Les chirurgies oculaires prises en charge sont remboursées sur la base des garanties prévues au contrat dans le poste Honoraires au chapitre Hospitalisation. **(11)** Limité à un équipement par oreille tous les 4 ans à compter de la date du dernier achat d'équipement en tenant compte des 4 années antérieures. **(12)** Garantie assurée par FILASSISTANCE INTERNATIONAL **(13)** Dès 12 mois d'ancienneté à la CNM, les adhérents peuvent bénéficier d'aides financières (soumises à condition de ressources) au titre de l'action sociale de la mutuelle. Dès leur adhésion, les adhérents bénéficient des actions de Prévention organisées par la CNM Prévoyance Santé.

Pour comprendre nos garanties :

- RO = Régime Obligatoire
- OPTAM = Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée
- OPTAM-CO = Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée en Chirurgie et Obstétrique
- BR = Base de Remboursement
- TA = Tarifs d'Autorité

Pour en savoir plus : www.cnmsante.fr